

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2007

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à vingt heures, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anny FLINTHAM-WALLET, Marie-Françoise FELLER, Christiane HERBET, Patricia VINCENT, et Messieurs André BALUT, Eric OBRY, Jean-Paul VORBECK, Mr Jean-Luc HUYON, Monsieur René BUTTIN.

Pouvoir de Mr OBRY à Mme Anny FLINTHAM-WALLET

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusé(e)s: Mr CAHON, Mme DERAMBURE, Mr CARON, Mme VINCENT, Mr OBRY

Madame Herbert a été élue Secrétaire de séance

Etude de la demande de Mr Bachelay (et ses voisins) concernant l'acquisition de terrain à l'arrière des trois parcelles rue du Commandant André Dodart (N°24 à 28) pour l'implantation des systèmes d'assainissement autonomes

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Bachelay et ses voisins qui souhaitent se porter acquéreurs d'une bande de terrain d'une largeur de 15 m située au fond de leur propriété afin de pouvoir réaliser leur système d'assainissement autonome : tertres d'infiltration d'une dimension de 9 mètres sur 11 m (en l'attente du raccordement au futur réseau d'assainissement collectif), également afin de respecter la clause « végétation » des permis de construire.

Sachant que cette partie du territoire communal est classée dans le PPRI (Plan de prévention des Risques d'Inondations) et inexploitable en tant que terrain à bâtir (construction à usage d'habitation impossible), après en avoir délibéré, la majorité du Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente à 5 € par mètre carré, étant entendu que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

Convention avec la Communauté de communes pour le remboursement des consommations d'eau et d'électricité au groupe scolaire

Le Maire informe le Conseil que suite au rejet du titre de recette demandant le remboursement des frais scolaires du 2^{ème} trimestre par la Communauté de Communes du Canton de Conty, il convient de réviser la répartition des frais d'électricité et d'eau au groupe scolaire qui comprend l'école mais aussi la cantine qui est également la salle polyvalente de la commune. En effet, la salle est utilisée par la commune occasionnellement : manifestations, associations, locations... aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la Communauté de Communes la prise en charge de 4/5^{ème} des factures d'eau et d'électricité, les lignes téléphoniques restant intégralement à la charge de la Communauté de Communes car uniquement utilisées pour les besoins du scolaire ou périscolaire.

Réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme : étude de convention avec la DDE

Le Maire informe le Conseil de l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007 de la réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme et donne lecture du modèle de convention à passer avec l'Etat pour continuer à bénéficier des services de la DDE gratuitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette convention et donne délégation au Maire pour sa signature. Au niveau des échanges entre les services de la mairie et ceux de la DDE, il n'y a pas de changement majeur par rapport à ce qui était déjà établi, hormis le changement des formulaires : les permis de construire, certificat d'urbanisme, déclarations de travaux sont remplacés par d'autres imprimés... Le Maire et la secrétaire de mairie participeront à la réunion d'information prévue le 25 septembre à Conty, avant de se prononcer concernant le modèle d'arrêté de délégation de signature aux agents de la DDE.

Nouvelles Lois sur la Fonction Publique Territoriale : fixation du taux de promotion, etc

Le Maire et la secrétaire de mairie ont assisté à une réunion retraçant les points majeurs de ces nouvelles lois : obligation de formation tout au long de la vie professionnelle, possibilité de validation des acquis et de l'expérience professionnelle, mise en place d'un Livret Individuel de Formation et d'entretien individuel annuel remplaçant la notation, etc

Sur recommandation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme ; sachant que le Maire reste décisionnaire et étant donné les effectifs et les grades des agents de notre collectivité, le Conseil décide de fixer le taux de promotion à 100 %.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion a établi le tableau des agents promouvables à un nouveau grade, aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avancement de Céline Gambier, secrétaire de mairie, actuellement adjoint administratif principal de seconde classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion (une visite médicale annuelle obligatoire), la cotisation est de 45 € par agent.

Proposition de création d'une taxe de stationnement pour les camions magasins

Le Maire informe le Conseil de la proposition du Garde Champêtre Territorial concernant le stationnement (avec l'accord de la commune) des camions magasins comme « Brico Delta » 2 à 3 fois par an sur le parking de l'école : le Conseil à la possibilité d'instaurer un droit de stationnement au profit de la commune à l'encontre de ces camions magasins.

Considérant le risque de pénaliser d'éventuels clients de Plachy-Buyon et environs, après en avoir délibéré, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'instaurer cette taxe pour le moment.

Point sur l'assainissement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le compte rendu qui leur a été distribué concernant le projet d'assainissement collectif. Des réunions devront avoir lieu pour y donner suite.

Il en est de même pour le traitement des boues issues de l'actuelle station d'épuration et l'achat d'eau à Amiens Métropole.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la vérification des hydrants (bouches à incendie) a eu lieu, deux sont à réviser.

Informations du Maire

Les travaux de renforcement du réseau électrique au poste des Alouettes devraient avoir lieu dans les prochains mois.

L'étude du réseau de gaz a été mise en place par le SIER et une rencontre a eu lieu avec le maire pour la prise des premiers éléments d'information.

La Communauté de Communes a déposé le permis de construire de la future salle de sports intercommunale qui sera située Route Bacouel (à la sortie du village, près de la place du petit Plachy). Les réseaux d'eau et d'électricité sont à aménager, le coût de ces travaux sera pris en charge par la Communauté de Communes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Conty au futur Syndicat Mixte du Grand Amiénois afin d'établir un SCOT Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle supracommunale.

La participation au CLSH de Plachy-Buyon Centre de Loisirs Sans Hébergement est en augmentation (géré par la communauté de communes).

Compte rendu de l'assemblée générale de la Communauté de Communes du 3 juillet. Concernant internet, la compétence numérique est transférée au syndicat SUSI, des tests devraient avoir lieu en octobre, il est possible que le répartiteur très haut débit de Conty soit opérationnel en décembre.

La Communauté de Communes organise un « son et lumière » le 15 septembre à Prouzel. Les bénévoles seront les bienvenus pour l'organisation de cette manifestation.

Comme de coutume, à l'occasion du mariage du fils d'un Conseiller Municipal, le Conseil Municipal décide qu'un cadeau sera fait aux mariés (aquarelle d'une valeur de 150 €).

L'« Opération Brioche » au profit de l'association les Papillons Blancs ADAPEI prévue le 13 octobre 2007, ne pourra être organisée cette année. En effet, le 13 octobre à 15 h 30 à la salle polyvalente de Plachy-Buyon aura lieu la remise des insignes de l'Ordre National du Mérite à Madame le Maire par Monsieur Philippe DERUMIGNY, Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, ancien Secrétaire en chef de la Sous Préfecture d'Amiens. Monsieur DERUMIGNY avait inauguré la salle polyvalente le 18 janvier 1986, et avait participé à la pose de la première pierre de la classe maternelle le 7 janvier 1989. Tous les habitants seront conviés à la cérémonie.

Le Conseil Municipal décide qu'une subvention d'un montant de 400 € sera versée à l'association les Papillons Blancs pour palier aux fonds qui ne seront pas récoltés.

La Commune de Plachy-Buyon étant titulaire du diplôme de la Croix de Guerre avec étoile de Bronze pour sa lutte clandestine pendant la guerre 1939-1945, le Conseil Municipal adopte l'adhésion de la Commune à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la valeur militaire (cotisation : 30 € par an).

Invitation au mariage de la fille de Mme Hurpé, au Moulin de Plachy-Buyon, le 25 août à 15 heures.

Mme Pillon rappelle dans une lettre adressée à la commune, qu'une monographie sur l'histoire de Plachy-Buyon avait été réalisée par Marie Antoinette Wallet-Fouque et offerte aux habitants en 1989. Elle suggère qu'une réédition soit remise aux habitants installés à Plachy-Buyon depuis cette date. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Le Maire donne lecture d'une lettre du forain qui a remplacé Mr Boulanger en dernière minute lors de la fête locale, il souhaite une augmentation de la subvention. Le Conseil Municipal refuse.

Le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Mr Macaigne et rappelle la mise en place du Droit de Préemption Urbain au profit de la collectivité par délibération du 27 avril 2006. L'achat de sa propriété est envisagé.

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion de travail sur le PLU au jeudi 27 septembre à 20 heures.

Lettre de remerciement de la section de Plachy-Buyon Prouzel et environs de l'Union Nationale des Combattants de la Somme concernant le versement de la subvention communale.

Remerciement de Mme Baldwin, anciennement institutrice à Prouzel, concernant le cadeau suite à son départ.

Pour information, l'invitation à la fête de l'école de Plachy-Buyon reçue le 22 juin pour le 23, n'a pu être transmise à tout le Conseil Municipal en temps voulu.

Questions diverses

Mr Vorbeck propose qu'une réunion ait lieu sur place au Hameau de Buyon, afin d'établir un échéancier de travaux de la mare. Par ailleurs il propose que le fleurissement d'une parcelle réalisé par un agriculteur soit étendu par la commune à proximité du Bosquet de Camont.

Mr Cahon signale que Mr Caron s'est occupé du changement de parcours de la course de l'Ecce Homo.

Mme Herbet rappelle que la finale départementale de Question en Pays de Somme aura lieu à la salle des fêtes de Conty le dimanche 2 décembre 2007. Les qualifications quant à elle auront lieu à la salle polyvalente de Plachy-Buyon le samedi 20 octobre 2007 à 20 heures.

Mr Vorbeck souhaite organiser à la station d'épuration une réunion avec Mr Dumeige (Véolia ex SEP) et Mr Godot de la MISE et un représentant de la DDAF.

Mme Feller signale une trouée au bord de la RD 8. Le Maire l'informe qu'une autorisation verbale et temporaire a été donnée à l'intéressé pour la réalisation de travaux en fond de parcelle, étant entendu que le talus serait remis en état dans les meilleurs délais. Le Maire interviendra directement auprès du propriétaire.